

Au tribunal de police

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 28

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217337>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ida ! Mais oui ! Pourquoi pas ?

L'idée germa, fleurit, s'épanouit. Les trois dévotionnels du mercredi devinrent quotidiens ; puis s'installa le régime du café-liqueur et pour finir, à cause de l'âge sans doute, le besoin se fit sentir, chaque matin, d'un léger apéritif. M. Badaud devint le plus ferme pilier de l'établissement qu'il n'abandonnait plus guère qu'aux heures des repas. Parfois même, il dîna aux *Amis*, lorsque, par aventure, Ida s'était montrée plus aimable encore que de coutume.

L'idée fleurit, il fallait qu'elle fructifiât.

M. Badaud, rasé de frais, ganté de neuf, attendit Ida à son heure de sortie, s'offrit à lui faire un bout de conduite. Accepté, il parla. Il parla d'abondance, crânement et avec une volubilité peu habituelle chez lui. Une fois de plus il se raconta : il fit, discrètement, sans appuyer, l'éloge de son caractère, effleura les avantages de sa position de rentier à son aise et, surtout, exposa les rêves d'avenir en termes choisis et convaincants.

Il se trouvait en verve et, à part lui, se découvrait une âme de poète.

Ida écoutait sans rien répondre, fût-ce d'un geste. Silence approbateur et de bon augure, pensa son prétendant.

Hélas ! Autant de fois hélas que ne le clamaient les héros d'Homère !

D'une phrase, oh ! gentille ! Ida fit choir le poète en de funestes réalités et coupa les ailes de son rêve enthousiaste.

Elle ne pouvait agréer la demande. Elle n'était pas libre, tout en étant libre... enfin... pour le moment, elle attendait un événement qui, peut-être, allait changer sa vie... bref... elle refusait.

Laissons M. Badaud à sa douleur et à son dépit, car du dépit se mêlait à son chagrin. Et c'est ce sentiment qui, quelques jours après, le poussa à un acte étonnant de sa part : il s'adressa à une agence, oui Madame, à une agence matrimoniale.

La directrice de l'agence répondit, naturellement ; naturellement aussi, elle affirmait avoir à disposition le parti souhaité. C'est tout juste si elle ne proposait pas de garantir sur facture.

Une correspondance s'établit pendant quelques temps, puis, un beau matin, M. Badaud fut invité à se rendre à la capitale où Mme Dénosse, c'était la directrice, le mettrait en rapport avec la future future¹⁾.

L'excellent homme fut exact au rendez-vous ; il y fut même en avance et dut attendre en la compagnie d'une Madame Dénosse énorme, outrageusement fardée et fleurant l'ail à embaumer toute la Cannebière.

Enfin, le timbre retentit à l'entrée, la matrone s'excusa, puis revint, introduisant, timide et baissant les yeux... Ida !

Ida, mais oui, Ida du *Café des Amis* ! M. Badaud se leva, ouvrit la bouche, rougit, referma la bouche sans avoir pu articuler un son, pâlit, puis, soudainement, comme un fou, prit la porte, l'escalier, le tram, puis le train. Ce n'est qu'une fois chez lui, dans son cabinet, qu'il articula un vocabulaire court, mais précis dans son énergie, et se mit à pleurer.

Il avait compris.

Ida voulait se marier et cela bien fermement. Sa présence à l'agence le prouvait.

Se marier, oui, mais pas avec lui ! Il le savait maintenant, elle le trouvait trop vieux, hors d'âge et, pour la première fois, il s'avisait qu'il bedonnait et devenait chauve. Trop vieux !

Bah ! M. Badaud est philosophe et n'aime point à « s'en faire ».

Le lendemain, il s'en fut prendre son café-liqueur au *Cercle* et, avant de rentrer, alla faire emplette d'une ceinture de flanelle et d'une calote de velours.

Brodée de fleurs.

C. Amstein.

Extrait d'un album :

« Le cœur de certaines femmes est comme ces pays inconnus où l'on aborde sans y pénétrer. »

Et au-dessous :

« Il faut bien, dans la vie, se résigner à compter avec les sots, comme sur le champ de bataille avec un ennemi qui a l'avantage du nombre. »

¹⁾ C'est bien joli, ça !

LA CONSPIRATION DE LAUSANNE

(Suite et fin.)

Le commandant fut assez facile pour lui accorder sa demande, et le fit escorter par quatre soldats qui devaient le ramener à Chillon avant la nuit. Arrivé à Villeneuve, Bouvier conduisit ses gens à la cave, sous prétexte de s'y rafraîchir avec eux ; pendant qu'ils boivent son meilleur vin, il les enferme, monte à son cabinet, y brûle quelques papiers, se charge de ce qu'il a de plus précieux, puis il se jette sur un bon cheval, gagne au galop le bord du Rhône, très bas en hiver, le traverse à gué et se trouve bientôt en sûreté sur la terre de Savoie. Dans le courant de février 1589, le bourgmestre Jean Rosset, qui avait succédé à Daux, s'en fut à Berne avec deux conseillers pour témoigner au gouvernement tout leur chagrin de ce qu'une pareille conjuration eût été tramée chez eux ; et pour l'assurer de nouveau de la fidélité des Lausannois dont un très petit nombre avait trempé dans cette affaire ; ces députés furent fort bien reçus et honorablement traités. Les trois conjurés qui étaient en prison à Berne, après que leur procédure fut close, furent jugés par le grand conseil de la république, condamnés à mort, et subirent le supplice des traîtres, le bannet Tronchet et Claude Espaulé à Berne ; mais ce ne fut que vers la fin de l'année que Louis Espaulé fut exécuté à Lausanne.

Les fiefs et domaines des fugitifs furent adjugés au fisc ; et, selon l'usage du temps, les deux maisons du bourgmestre, chef de la conspiration, l'une au faubourg de St-Laurent¹⁾, l'autre dans la rue de la Madeleine, furent rasées, avec défense de les rebâtir. Bouvier, qui possédait plusieurs fiefs et domaines dans le gouvernement d'Aigle, les perdit ; une partie de ses biens fut réunie à l'hôpital de Villeneuve ; et sa maison forte, dont la tour carrée subsiste encore, est maintenant l'habitation paisible du pasteur de la paroisse.

La cour de Savoie envoya à Berne Deville, secrétaire du parlement de Chambéry, pour déclarer que le duc n'avait pris aucune part à cette entreprise ; que cette affaire n'était que la suite de la lutte des deux factions qui divisaient la ville de Lausanne, dont l'une avait attaqué et chassé l'autre, et que si les fugitifs étaient à Santon, terre de Savoie, c'est que son Altesse ne refusait point l'hospitalité aux étrangers qui se retiraient dans ses états. Berne ne prit point le change, congédia sèchement le député, et avait déjà porté ses plaintes contre le duc à la diète, assemblée à Baden, le 29 janvier.

On n'aperçut au reste aucun mouvement séditieux dans le pays ; bien au contraire, l'indignation contre les conjurés fut telle que Hans Fury, bourgeois de Fribourg, ayant dit publiquement à Berne, le jour de l'exécution de Tronchet et d'Espaulé, « qu'ils n'étaient point traîtres, mais bons et honorables soldats ; et que si l'on voulait traiter ainsi tous ceux du pays conquis sur le duc qui leur étaient semblables, il n'y aurait pas assez de chevaux pour les *trainer à l'échafaud* », et ayant été mis aux arrêts, des députés de plusieurs villes et communes vaudoises vinrent le prendre à partie, et requirèrent qu'il fit réparation à ceux dont l'honneur était compromis par ses propos calomnieux. Ses parents accoururent de Fribourg demander grâce pour lui, et cherchèrent à l'excuser en alléguant qu'il était pris de vin quand il tint ce discours. Sur quoi le tribunal de Berne le condamna, le 3 mars, à se rétracter à huis ouverts, à déclarer sur les mains de l'avoyer qu'il avait ainsi parlé sans propos délibéré, et *étant, par excès de boire, dévoyé de son bon sens*, à reconnaître que justice avait été faite, que les Vaudois, au nom desquels on exigeait une réparation, étaient gens de bien et d'honneur, bons et loyaux sujets, et à leur demander pardon et excuse. La sentence portait de plus qu'il supporterait tous les frais de ce procès d'injures, et qu'il payerait à chaque député vaudois 20 florins pour son voyage. Fury s'estima heureux de s'en tirer à si bon marché.

Peu après, la guerre éclata entre le duc et les Bernois ; ceux-ci ne voulurent cependant point

¹⁾ Actuellement rue de l'Alé 18.

l'entreprendre sans avoir officiellement consulté toutes les villes et communes de leur territoire, tant allemand que romand, qui toutes, à l'exception de deux ou trois, jugèrent que cette guerre était nécessaire pour l'honneur et l'intérêt du canton, pour le maintien de la religion réformée, pour la défense de leurs chers alliés et bons voisins de Genève, et déclarèrent qu'elles regardaient comme non avenu un traité d'accommodement dont les bases avaient été posées à Nyon.

CHALEUR ET MOUCHES

(1863)

*Où donc se cacher, où se mettre,
Quand sur nous le ciel dit haro !
Lorsque plane le thermomètre
A trente au-dessus de zéro !*

*Dans un air torride on suffoque ;
Si l'homme était un œuf, pour sûr
Il ne serait point à la coque,
Il serait bel et bien cuit dur.*

*A nul travail il ne se livre,
Il laisse, il abandonne tout ;
Chacun se contente de vivre ;
Et, ma foi, c'est déjà beaucoup.*

*On espère être plus à l'aise
Quand le soleil brûlant nous fuit,
Mais le lit se change en fournaise,
D'où l'on se lève à moitié cuit.*

*Si les fruits de toute nature
Ne mûrissent pas cet été,
Ils y mettront, la chose est sûre,
De la mauvaise volonté.*

*Les méchants dont la terre abonde
Echapperont à Lucifer ;
Ils seront rôtis dans ce monde
Sans qu'il soit besoin de l'enfer.*

*O nature, sois attendrie,
Sauve les bons de ce péril,
Et ne les mets plus, je t'en prie,
Comme des harengs sur le gril !*

*Puis viennent les mouches maudites
Dans le réduit le plus secret,
Comme écouter ce que vous dites
Et regarder ce qui s'y fait.*

*Dans son imprudence sans terme
L'une veut entrer dans mes yeux,
Puis arpente mon épiderme
A pas pressés et curieux.*

*Je veux l'atteindre, elle se joue
Des coups qui tombent sur ma peau,
Et de vingt soufflets sur ma joue
En vain je me fais le cadeau.*

*Alors que ma verve s'allume
Pour lui dire en vers mon mépris,
La voilà qui court sur ma plume
Pour voir ce que d'elle j'écris.*

*Puis à mes lettres qu'elle touche
Prenant de l'encre en son chemin,
Elle ajoute des pieds de mouche
A ceux que gribouille ma main.*

*Et l'infâme aux mœurs scélérates,
S'applaudissant de ces larcins,
Semble dire en frottant ses pattes :
« Pour moi je m'en lave les mains. »*

*Un proverbe me semble louche,
Son sens aujourd'hui m'est caché :
Comment l'homme qui prend la mouche
Peut-il être un homme fâché ?*

J. Petit-Senn.

Au tribunal de police.

Le président. — Vous ne vous êtes pas contenté de donner des coups de votre pelle à la pauvre femme ; il a fallu encore que vous la frappiez avec le manche...

L'accusé. — Voyons, mon président, ne vous est-il jamais arrivé, dans un moment d'humeur, de jeter le manche après la cognée ?

Dans un salon. — X... commence à lire des pensées détachées.

— « L'idiot est heureux à tout âge... »

— Bravo ! oh ! comme je vous félicite, interrompt aussitôt la semillante madame Z...